

NOTE II :
PROMOTION DE LA RIZICULTURE PLUVIALE



A. Contexte

Le secteur rural est caractérisé par une très forte incidence de la pauvreté par rapport aux villes. Ainsi, moins de 17 % des ménages sont classés pauvres dans les zones urbaines, ce pourcentage atteint près de 45% dans les zones rurales et cache de très fortes disparités entre régions et département.

Le taux de couverture des besoins alimentaires par la production nationale révèle une situation de déficit, compensé par des importations (riz, blé).

Dans le contexte mondial de flambée des prix des denrées alimentaires, notamment celui du riz, et de fortes baisses des stocks pour alimenter correctement le marché international, la forte dépendance du Sénégal pour satisfaire ses besoins de consommation à travers les importations est synonyme d'insécurité alimentaire eu égard aux menaces qui pèsent sur la situation de l'approvisionnement actuel du pays. Accélérer le développement de la production rizicole est devenu une priorité nationale pour réduire la faim et la pauvreté (DRSP) et contribuer à l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

Au Sénégal, le développement de la production rizicole a toujours été une préoccupation des pouvoirs publics. L'objectif poursuivi a été et demeure la satisfaction des besoins nationaux toujours croissants mais largement dépendants de l'extérieur.

En effet, avec une consommation par habitant qui varie entre 60 et 80 kg/tête/an (dont à peine 20 à 30 % de couverture nationale selon la période), le pays est un des plus gros importateurs en Afrique de l'Ouest. Le riz constitue 34 % du volume des céréales consommées au Sénégal, et représente 54 % des consommations urbaines et 24 % des consommations rurales. Malgré les potentialités disponibles (terres aménagées, eau disponible en toutes saisons, ensoleillement et paquets technologiques éprouvés), le Sénégal reste très dépendant du marché international du riz (en réalité stock résiduel : 4% de la production mondiale). La production nationale actuelle estimée à environ 350 000 tonnes de riz usiné, reste encore très inférieure aux besoins en riz estimés à environ 800 000 tonnes.

Pour atteindre les objectifs de production visés à l'horizon 2012, soit 1 500 000 tonnes de riz paddy pour l'autosuffisance en riz dans le cadre du Programme National d'Autosuffisance en Riz (PNAR). Cette stratégie repose sur la contribution des différents systèmes de production (irrigué, plateau et bas-fond) dans les différentes zones agro écologiques : Vallée du fleuve Sénégal (irriguée : 115 720 ha), Anambé (pluvial assisté avec irrigation : 15 000 ha), Basse et Moyenne Casamance, Kolda, Kédougou, Fatick et Kaolack (pluvial en plateau et bas-fonds : 131 000 ha)

B. Justifications

La riziculture pluviale a reçu très peu d'appui comparé à son importance socio- économique. Elle rencontre d'énormes difficultés dans sa pratique et sa pérennisation et elle est même menacée. Pour lui

faire jouer pleinement son rôle dans la résorption du déficit céréalier, les axes stratégiques retenus dans le cadre de la SNDR s'articulent autour des points suivants :

- aménagement et réhabilitation de périmètres et de vallées
- la lutte contre la salinisation et l'ensablement des bas-fonds ;
- le développement d'une politique appropriée de mécanisation intermédiaire;
- la promotion de l'utilisation des engrais ;
- le renforcement de l'encadrement ;
- l'introduction de variétés adaptées ;
- l'aménagement et la protection des zones de culture dans le cadre de la préservation et de la gestion des ressources naturelles;
- la mise en place de mécanismes appropriés de financement (micro crédit) ;

Aussi, les objectifs stratégiques pour la promotion du riz pluvial reposent sur différents piliers, à savoir, l'augmentation des emblavures, l'amélioration des rendements et l'appui à l'accès aux facteurs de production (semences, engrais, matériels agricoles). Les objectifs de rendements moyens pour le système pluvial sont fixés à 2,5 t ha-1. L'écart entre les rendements moyens actuels et les objectifs, laisse supposer la nécessité d'introduire un intrant technologique en vue d'aider les producteurs à la réalisation de gains supplémentaires sur les marges de progrès encore existantes en termes de rendements et de qualité. Un matériel végétal performant devra y occuper une place de choix.

C. Zones d'intervention potentielles et Groupes cibles

Les zones d'interventions sont : le Bassin de l'Anambé (pluvial), les régions de Sédhiou, Kédougou, Fatick et Kaolack et kaffrine (pluvial en plateau et bas-fond). Il s'agira également d'intégrer les zones de concentrations de bonnes pratiques, caractérisées par la réceptivité aux innovations. Les groupes cibles sont les producteurs individuels, les sections villageoises telles que les GIE, les GPF, les Unions, les fédérations et autres.

D. Objectifs principaux du Projet

– **Objectif principal :**

Contribuer à la sécurité alimentaire des populations et à la lutte contre la pauvreté

– **Objectifs spécifiques :**

- Diversification des produits ;
- Accroissement des superficies de production rizicole ;
- Assurer la couverture des besoins en semences certifiées à un niveau acceptable ;
- Professionnaliser les acteurs de la sous-filière semencière.

E. Description des Composantes, Résultats et Activités

Le projet vise l'augmentation durable des surfaces de production rizicole avec une maîtrise totale de l'eau à travers l'aménagement de vallées et plateaux et la réhabilitation de périmètres aménagés. Ce projet prévoit également un renforcement des équipements de préparation du sol, de récolte et post récolte pour optimiser les productions et le revenu annuel par exploitation familiale.

Les principales composantes du projet sont :

- Réhabilitation de périmètres aménagés et aménagement de vallées et bas fonds ;
- Equipements agricoles
- Appui à la filière semencière;

Composante 1 : Aménagement Réhabilitation de vallées et plateaux pour la riziculture pluviale.

Activités prévues :

- Aménager 500 ha dans la zone du Gouloumbou dont 272 ha concernent des bananeraies, les 228 ha restants seront consacrés aux cultures de diversification notamment le riz ;
- Aménager 1000 ha au niveau des vallées et bas fonds de la région de Kolda ;
- Aménager 450ha dans le Fatick et 500 ha dans le Kaffrine.

Résultats attendus

Les résultats escomptés sont :

- les périmètres ciblés sont aménagés ;
- les aménagements hydro agricoles au niveau des vallées et bas fonds sont réalisés

Composante 2 : Equipements agricoles.

Résultats attendus

- les équipements agricoles renforcés (tracteurs équipés, moissonneuses batteuses, etc.) ;
- les équipements de transformation du riz (décortiqueuses) disponibles ;

Composante 3 : Appui à la filière semencière.

Les activités sont :

- Améliorer la disponibilité et l'accès aux semences améliorées :
- Amélioration de la productivité par les bonnes pratiques et le transfert de technologies
- Renforcement des capacités
- Appui à la production

Résultats attendus

Les résultats escomptés sont :

- Les semences améliorées sont disponibles et accessibles et les bonnes pratiques sont vulgarisées.

F. Coûts et Financements

G. Stratégie de Mise en œuvre du Projet

Le projet créera les liens et synergies nécessaires au renforcement du système de production, de distribution et de valorisation des semences de riz mais également de transfert de la technologie (nouvelles variétés), à travers le renforcement des liens entre la recherche nationale, les services de développement et de vulgarisation, les organisations et communautés paysannes ainsi que le secteur privé.

Les acteurs clé de la présente Initiative portant sur les Semences, sont :

- ✓ ISRA (Institut sénégalais de recherches Agricoles avec son Unité de Production de Semences, responsable de la Production des semences de Prébases
- ✓ DISEM (Division des Semences): chargée du contrôle et de la certification des Semences
- ✓ DRDRs : Directions Régionales du Développement Rural des régions de Saint-Louis, Fatick, Kaolack, Kolda, Ziguinchor et Tambacounda
- ✓ AfricaRice/Sahel : Centre du Riz pour l'Afrique/Sahel
- ✓ SAED, SODAGRI et ANCAR : Sociétés Nationales de Développement et de Conseil agricole
- ✓ UNIS : Union Nationale Interprofessionnelle des Semences

- ✓ CIRIZ : Comité Interprofessionnel Riz
- ✓ OPS : Opérateurs privés semenciers

Il s'agira d'aider à susciter le besoin d'utilisation de semences de qualité dans les zones de faibles utilisations, de continuer à soutenir leur emploi en améliorant le système car même dans ces zones des contraintes menacent la durabilité.

- Instauration d'un environnement incitatif et sécurisant pour le développement de la filière ;
- Subventionner l'acquisition des semences ;
- Faciliter l'accès au crédit en associant les banques et les institutions de microfinance ;
- Mettre en place un système d'information la sous-filière semence : producteurs, acheteurs, distributeurs etc.

H. Organisation et gestion

Au nom du Ministère de l'Agriculture du Sénégal, l'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA), assurera l'exécution du présent projet dans le cadre du Programme National d'Autosuffisance en Riz (PNAR) et en assurera la coordination.

Une Unité de Gestion du Projet (UGP), compétente, expérimentée et dotée de pouvoirs d'orientation et de décision, sera mise en place et aura en charge la coordination et l'exécution des activités des différentes composantes à travers des mécanismes de suivi-évaluation au niveau national et zonal. L'unité de gestion sera présidée par un représentant désigné du Ministère de l'Agriculture, et comprendra en plus du coordonnateur national, les représentants des ministères et services techniques concernés, ainsi que les représentants des Organisations de Producteurs et des Opérateurs Privés Semenciers.

I. Suivi-Evaluation

L'unité de gestion sera responsable du contrôle et de l'approbation des plans de travail et des budgets annuels, établis au niveau des différentes zones d'intervention du projet.

Un comité de pilotage dont le secrétariat sera assuré par le coordinateur national veillera à l'exécution des grandes orientations du projet dont le suivi de l'exécution des actions retenues sera de la responsabilité de l'Unité de gestion qui sera également doté d'une cellule de suivi-évaluation.

J. Risques

Certains aléas et catastrophes climatiques de même que la disponibilité du crédit et intrants agricoles à temps constituent des risques et menaces pour le projet.